

# Procès-verbal de l'assemblée constitutive du Tennis Cortébert – Courtelary – 04.05.2018 à 19h30 – Camille Bloch SA (salle Passion) à 2608 Courtelary

## **1. Salutations et appel**

L'ouverture de cette assemblée constitutive débute en musique et par une animation vidéo préparée par Alain Mercier.

Ce dernier adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré à la préparation de cette fusion ainsi qu'à tous les membres présents qui ont soutenu cette démarche en acceptant le principe de la fusion dans leurs assemblées extraordinaires respectives. Pour organiser cette assemblée aussi rapidement un énorme travail a dû être abattu par la commission créée à cet effet.

Il est précisé que dans le cadre d'une telle assemblée constitutive, chaque participant majeur bénéficie d'un droit de vote. C'est une assemblée ouverte.

Alain signale qu'un contrat de fusion établi en bonne et due forme et vérifié par un notaire a été ratifié par les présidents et les caissiers des deux clubs.

Finalement après plusieurs tentatives, le Tennis club Courtelary fondé en 1981 et le Club de Tennis Cortébert fondé en 1988 fusionnent en ce vendredi 4 mai 2018 pour fonder le **Tennis Cortébert – Courtelary (TCC)**.

L'ordre du jour proposé est le suivant. Il est accepté sans remarques :

1. Salutations et appel
2. Nomination des scrutateurs
3. Election du président du jour et du rédacteur du procès-verbal
4. Adoption :   a) des statuts  
                  b) des règlements
5. Elections :   a) du comité  
                  b) des vérificateurs des comptes
6. Cotisations 2018
7. Présentation du programme des activités 2018
8. Budget
9. Divers 2018
10. Clôture suivie d'un apéro dînatoire

Des remerciements sont aussi adressés à Jessica Zbinden, représentante du Journal du Jura.

Il est demandé à chaque participant de compléter la feuille de présence. Au total, 49 personnes sont présentes. 20 personnes se sont excusées.

## **2. Nominations des scrutateurs**

Susy Bloch et Jean-Pierre Béchir sont nommés scrutateurs pour la présente assemblée.

## **3. Election du président du jour et du rédacteur du procès-verbal**

La nomination du président du jour Alain Mercier et du rédacteur du procès-verbal René Meier se fait par acclamation.

**4. Adoption :**            **a) des statuts**  
                                      **b) des règlements**

- a) Les nouveaux statuts sont acceptés sans remarque et à l'unanimité avec remerciements à la commission qui les a élaborés.
- b) Au niveau des règlements et pour compenser le fait qu'un membre individuel peut faire 2 réservations à l'avance, il est précisé qu'une famille/qu'un couple peut faire au maximum 4 réservations à l'avance, soit une modification par rapport au modèle précédent pour les ex-membres du CTC.

**5. Elections**            **a) du comité**  
                                      **b) du comité et des vérificateurs de compte**

- a) Le futur comité est présenté à l'assemblée. Comme personne ne se propose pour occuper ou combattre une fonction, le premier comité du Tennis Cortébert – Courtelary est élu en bloc et par acclamation avec :

|                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| Présidente :                       | Martine Cossavella  |
| Vice-Président :                   | Christian Zbinden   |
| Secrétaire :                       | Virginie Cossavella |
| Cassier :                          | René Meier          |
| Responsable commission technique : | Domenico Bellavita  |
| Adjointe responsable technique :   | Marie Liechti       |
| Responsable juniors :              | Audrey Challandes   |
| Webmaster :                        | Alain Mercier       |
| Responsable club house :           | August Schläpfer    |

- b) Les anciens caissiers des deux clubs, soit Mireille Schmidlin et Jean-Pierre Béchir, ainsi que Michel Schüpbach en tant que suppléant sont proposés comme vérificateurs. Ils sont également élus par acclamation.

**6. Cotisations 2018**

Pour répondre à la question de Monique De Mattéis : un couple de retraités a effectivement la possibilité de jouer sur des plages horaires plus étendues s'il est inscrit en tant que couple plutôt que dans la catégorie senior.

Les cotisations sont fixées sur une base dégressive pour les nouveaux adhérents au club en cours de saison. Le tableau peut être consulté sur le site internet du club.

Les enfants qui entrent au club dans le cadre d'une famille ne paient pas la finance d'entrée.

A Courtelary, un badge nominatif peut être retiré à l'administration communale. Celui-ci donne accès aux vestiaires, douches et aux WC de l'école en dehors des horaires scolaires.

Les clés donnant accès aux installations fonctionnent aussi bien à Cortébert qu'à Courtelary. Pierre Descoedres signale que, si des clés ne fonctionnent pas, il faut s'adresser à lui car il faut les faire fraiser légèrement.

Une demande est également adressée pour savoir si des externes ont la possibilité de louer les courts. Alain mentionne un risque lié à l'accès au club house, mais demande de prendre ce point à traiter dans le cadre d'un prochain comité.

Le point 6. est ensuite validé à l'unanimité.

## **7. Présentation du programme des activités 2018**

Martine Cossavella présente les activités 2018.

Elle relève qu'elle a obtenu 2 magnifiques montres, une Longines et une Balmain, qui récompenseront par tirage au sort deux personnes (une dame et un homme) qui auront joué tous les matchs du tournoi interne (Willy's Cup / FAM Coupe) et qui sera présente lors du tirage au sort du 19 août.

## **8. Budget 2018**

Après présentation détaillée par le nouveau caissier, René Meier, le budget est accepté à l'unanimité.

## **9. Divers**

Susy Bloch relève que la propreté du club house laisse parfois à désirer. Il faudrait trouver une solution pour nettoyer plus fréquemment, notamment après les interclubs. Il est répondu qu'en principe les dames s'occupent du nettoyage dans le club-house et les hommes entretiennent les extérieurs.

Mme Catherine Schüpbach demande pourquoi c'est aux femmes de nettoyer. Il lui est répondu que c'est une décision prise chaque année avec les équipes (3 équipes dames et 1 homme). Cette répartition des tâches peut être rediscutée l'année prochaine. Marie Liechti précise, qu'en compensation à ces corvées, les participants aux interclubs reçoivent un certain montant pour accueillir leurs invités.

## **10. Clôture suivie d'un apéro dînatoire**

Au terme de cette assemblée rondement menée, Alain Mercier, donne la parole à la nouvelle présidente, Martine Cossavella, pour la clôture.

Martine insiste sur le fait que pour faire avancer le club, il y a besoin de la participation de tous les membres. Après avoir vivement encouragé les à s'investir, Martine mentionne encore la nécessité de créer diverses commissions pour lancer projets et ainsi donner un nouveau souffle au tennis dans le vallon.

Elle adresse ses vifs remerciements à toutes les personnes présentes et les invite à passer à l'apéro dînatoire.

La partie officielle de la séance est levée à 20h30 et est suivie d'un bel apéro dînatoire qui se déroule dans une ambiance chaleureuse.

Courtelary, le 4 mai 2018

Alain Mercier  
Président de l'Assemblée

René Meier  
Secrétaire de l'Assemblée

**Annexe** : liste de présence à l'assemblée constitutive du 04.05.2018